

Demander une convention de stage

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

Les conditions pour effectuer un stage

Pour demander une convention de stage, il faut au préalable :

- soit** être inscrit.e au Centre Cnam Paris pour l'année universitaire en cours et avoir obtenu une unité d'enseignement;
- soit** être inscrit.e dans un diplôme de Licence Professionnelle ou de Master qui inclut un stage obligatoire.

Toute demande de convention doit être effectuée **à titre individuel** et obligatoirement être déposée **au plus tard 10 jours** avant le début du stage.

La convention ne sera pas signée si le stage est commencé et aucune régularisation ne sera faite a posteriori.
Durée des stages : 6 mois maximum par année universitaire.

La démarche de stage

[La convention de stage en France ou à l'étranger](#) (ou [convention pédagogique](#) dans le cas d'un stage effectué dans son entreprise) doit être transmise **en format PDF par voie électronique**.

Celle-ci doit être dûment complétée et signée de l'ensemble des parties (à l'exception de la direction du CCP-encadré 1) et envoyée à pascale.bonnet@lecnam.net, accompagnée des documents suivants :

- l'[accord pédagogique](#) de l'enseignant.e responsable de la spécialité concernée (signature et cachet) qui sera le tuteur.rice de l'élève pour le Cnam ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle couvrant toute la durée du stage et stipulant expressément que l'assuré.e est couvert.e dans le cadre d'un stage en entreprise.



Attention : la convention de stage ne sera pas signée en l'absence de l'accord pédagogique ou de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Une fois votre convention de stage signée par la direction du Centre Cnam Paris, celle-ci vous sera retournée par email ainsi qu'à votre employeur.

Pour une prolongation

Le stage ne peut dépasser 6 mois par année universitaire et doit s'arrêter au 30 septembre. Si le stage doit se poursuivre après cette date, un avenant doit être signé sous réserve d'une nouvelle réinscription avant le 20 septembre. Vous envisagez de prolonger votre stage ? Certaines modalités de votre stage vont changer ? Vous trouverez en lien [un modèle d'avenant](#).

<https://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/demander-une-convention-de-stage-177596.kjsp?RH=cepespreserve>